

EPREUVES DE SELECTION POUR L'ADMISSION
DANS LES INSTITUTS DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS (IFAS)
DU REGROUPEMENT DU DEPARTEMENT DE L' AISNE
(Rentrée de Septembre)

Etablissements Publics de Santé

ANNEE 2021

En référence à l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission conduisant au diplôme d'aide-soignant et à l'arrêté du 30 décembre 2020 modifié relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19.

Le nombre de places réservées aux candidats Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la fonction publique hospitalière est fixé à un minimum de 10% du quota d'accès en formation.

Cette épreuve de sélection est commune pour l'ensemble des IFAS
du regroupement préparant au diplôme d'État d'aide-soignant.
L'IFAS de LAON est Pilote de ce regroupement.

UN SEUL DOSSIER D'INSCRIPTION est à envoyer ou à déposer

à l'IFAS DE VOTRE 1^{er} CHOIX

pour le regroupement des IFAS du département de l'Aisne

pour le 25 MAI 2021 dernier délai

(Cachet de la poste faisant foi)

Au verso de la couverture : liste des 5 IFAS

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Sans condition de diplôme
2. Etre âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
3. Acquitter un droit d'inscription aux épreuves de sélection de 60 euros à l'ordre du Trésor Public.

CODE	I.F.S.I. agréés pour la préparation au DIPLOME d'ETAT d'AIDE-SOIGNANT	Capacité d'accueil
1	☒ INSTITUT de FORMATION d'AIDES-SOIGNANTS Centre Hospitalier - 27 rue du 13 octobre 1918 – CS 40640 02001 LAON CEDEX ☎ 03.23.24.34.98 - ✉ secret.ifs@ch-laon.fr	70 places dont 10% réservés aux ASHQ
2	INSTITUT de FORMATION d'AIDES-SOIGNANTS Bertrand SCHWARTZ e p s m d. de l'Aisne 02320 PREMONTRE ☎ 03.23.23.66.92 - ✉ ifsi@epsmd-aisne.fr	41 places dont 10% réservés aux ASHQ
3	☒ INSTITUT de FORMATION d'AIDES-SOIGNANTS Centre Hospitalier - B.P. 608 / 1 avenue Michel de l'Hospital 02321 SAINT QUENTIN CEDEX ☎ 03.23.06.73.38 - ✉ ifsi@ch-stquentin.fr	45 places dont 10% réservés aux ASHQ
4	☒ INSTITUT de FORMATION d'AIDES-SOIGNANTS Centre Hospitalier - 46 Avenue du Général De Gaulle 02209 SOISSONS CEDEX ☎ 03.23.75.72.99 - ✉ secretariat.ifs@ch-soissons.fr	55 places dont 10% réservés aux ASHQ
5	INSTITUT de FORMATION d'AIDES-SOIGNANTS Centre Hospitalier – 19 Ter Rue Jules Maciet 02400 CHATEAU THIERRY ☎ 03.23.75.72.99 - ✉ secretariat.ifs@ch-soissons.fr	25 places dont 10% réservés aux ASHQ

Annexe de l'Arrêté du 07/04/2020

CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES

POUR SUIVRE LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Les attendus et critères nationaux sont les suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

→ CONSEILS POUR REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Remplissez les différentes rubriques en écrivant **lisiblement** et en **MAJUSCULES**
- Classez **obligatoirement** par ordre de vos préférences **tous les instituts de formation d'aides-soignants** du regroupement (voir le N° de code de chaque IFAS au dos de ce dossier).

→ DOCUMENTS A JOINDRE :

1. Une copie lisible recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour, **en cours de validité**
2. Un Curriculum Vitae
3. Une copie du (des) diplôme(s) ou titres détenu(s) traduits en français
4. Une lettre de motivation manuscrite
5. Un document manuscrit de deux pages maximum relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
6. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
7. Le cas échéant et selon la situation :
 - a. la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
 - b. un justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive ...) en lien avec la profession aide-soignante
8. Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de formation
9. Un chèque de **60 euros** libellé à l'ordre du Receveur du **TRESOR PUBLIC**, correspondant aux droits d'inscription aux épreuves de sélection **non remboursables**

TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA DATE DE CLOTURE NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET EST A ENVOYER OU A DEPOSER à l'INSTITUT de FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DE VOTRE 1^{er} CHOIX (Adresse au verso de la couverture) POUR LE 25 MAI 2021 dernier délai (Cachet de la poste faisant foi)

IMPORTANT : 1 seul dossier est à constituer pour les 5 IFAS du Regroupement

MODALITES DE SELECTION

L'étude de votre dossier aura lieu à **PIFAS de votre 1er choix**

La sélection est effectuée par le seul examen du dossier. Le dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs conformément à la réglementation en vigueur permettant d'apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

RESULTATS

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

A l'issue de la sélection, le jury d'admission établit un classement des candidatures retenues au regard des attendus et critères nationaux définis en annexe au dos de ce dossier.

Les **résultats** seront affichés au **sein de chaque IFAS le mardi 15 JUIN 2021 à 14H** et disponibles sur le site internet : www.ifasifsilaon.com

Le candidat est personnellement informé par courrier de ses résultats et de son affectation conjointement à l'affichage

Le candidat a jusqu'au **vendredi 25 JUIN 2021 dernier délai** pour confirmer son admission (**Cachet de la poste faisant foi**)

CONDITIONS D'ADMISSION DEFINITIVE

L'admission DEFINITIVE est subordonnée :

↳ à la production, au plus tard **le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affectation d'ordre physique et psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;

↳ à la production, au plus tard **le jour de la rentrée**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} et du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique ;

ATTENTION

La vaccination **Hépatite B** nécessitant plusieurs injections, il vous est recommandé de commencer au plus tôt cette vaccination. L'immunité est obligatoire avant le 1er départ en stage.

PRISE EN CHARGE DU COÛT DE FORMATION

↳ Le coût de formation des demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi et des candidats en poursuite de scolarité est pris en charge par la Région Hauts de France

↳ Si vous êtes salarié(e) à l'entrée en formation, veuillez-vous rapprocher de votre employeur ou d'un organisme financeur (Transitions Pro, Unifaf ...)